

La vraie rumeur¹

PHILIPPE SAUVAGEAU

Directeur, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
PSauvageau@assnat.qc.ca

La lecture du livre de Jean-Rémi Brault — *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un itinéraire professionnel* — m'incite à formuler quelques commentaires susceptibles de révéler les « vraies rumeurs » et de rectifier un certain nombre d'allusions qui concernent essentiellement le passage du volume consacré à l'ex-Bibliothèque nationale du Québec.

MA VISION DE LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Après avoir accepté d'assumer la première présidence et direction générale de cette nouvelle société d'État qu'était la Bibliothèque nationale du Québec, j'ai effectué une première analyse qui a démontré que plusieurs aspects de la mission de l'institution devraient être revus ou actualisés : élargissement du dépôt légal à d'autres documents publiés, construction de bâtiments adéquats pour la conservation des documents et leur accessibilité, informatisation de la chaîne documentaire, restructuration administrative, rapatriement à la Bibliothèque nationale du Québec des manuscrits des écrivains québécois, présence accrue auprès d'autres institutions documentaires tant nationales qu'internationales et positionnement de la Bibliothèque auprès de la population.

Les bibliothèques nationales ont comme mission prioritaire d'acquérir, de conserver et de communiquer au **PUBLIC** le patrimoine national publié. Cependant, plusieurs d'entre elles, sinon la majorité, développent une collection de documents d'autres pays et poursuivent un idéal encyclopédique. C'est le cas, notamment, de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Celles du Canada (Ottawa et Québec) n'ont pas privilégié cette orientation. Celle du Québec ne disposait pas des ressources financières, humaines et matérielles pour s'aventurer dans cette direction. En outre, la Bibliothèque nationale du Québec est entourée de bibliothèques universitaires disposant de ressources humaines et documentaires hautement spécialisées qui leur permettent de répondre aux besoins de leurs usagers. Dans plusieurs pays, la Bibliothèque nationale s'est trouvée au cœur d'une politique de lecture publique. En France, notamment,

un arrêté en Conseil annonce, dès 1720, qu'outre les entrées accordées aux savants, la Bibliothèque sera ouverte au public une fois la semaine! Plus tard, l'idéal révolutionnaire contribuera à élargir l'accès des collections au public. En 1858, un décret impérial prévoit « deux salles distinguées (sic), l'une réservée aux personnes qu'un travail très sérieux conduirait à la Bibliothèque, l'autre, publique, ouverte à tous, pour les lecteurs amenés par un moins grave intérêt ». La nouvelle Bibliothèque nationale de France est revenue aux libellés de ce décret avec des salles réservées aux chercheurs et d'autres au public.

On oublie trop souvent que le mandat d'ouverture à l'ensemble de la population est inscrit dans les obligations de la plupart des bibliothèques nationales à travers le monde. Aux États-Unis, *Ainsworth Rand Spafford* a développé le concept de Bibliothèque législative du Congrès américain et, dans la même foulée, en a fait la Bibliothèque nationale des citoyens. Selon lui, une telle collection nationale devait absolument être accessible à tous, car les États-Unis étaient « une république qui reposait sur l'intelligence de son peuple ». Depuis cette période, les services bibliographiques et de recherche sont ouverts à tous. En Angleterre, Antonio Panizzi a tenu à démocratiser l'accès au patrimoine documentaire. Il a pris diverses mesures pour que la *British Library* accorde le même accueil et la même attention à tous les lecteurs quels que soient leur niveau d'instruction ou leur origine. La République populaire de Chine a inauguré sa nouvelle Bibliothèque nationale en 1987. Celle-ci est accessible au public depuis son ouverture. La Bibliothèque nationale du Japon a comme mandat de servir le gouvernement et le public en général. Il en est de même en Espagne, en Suisse, au Danemark et dans les pays africains.

Celle du Québec fait de même. Étant l'unique institution à abriter l'ensemble du patrimoine publié du Québec, elle accueille les chercheurs et tout le public souhaitant utiliser ce patrimoine publié. Sa mission fait de la Bibliothèque nationale « la plus publique des institutions » pour paraphraser l'un des collaborateurs de la Bibliothèque de France. Cette orientation doit toutefois s'inscrire dans les mécanismes fonctionnels qui sont propres aux bibliothèques nationales, notamment la consultation sur place des documents. Cette orientation a des impacts majeurs sur le programme

1. Titre du journal interne initié à la Bibliothèque nationale du Québec.